

**POLICE D'ASSURANCE GENERALI NO 11713949  
(01/09/18 – 10/07/19)**

**ASSURANCE ACCIDENT ÉLÈVES**

**Couvertures:**

1. En cas de décès par accident/par élève	Eur 5.000
Remboursement maximum par la compagnie d'assurance en cas d'accident de groupe	Eur 30.000
2. Invalidité totale/partielle par accident/par élève	Eur 5.000
Remboursement maximum par la compagnie d'assurance en cas d'accident de groupe	Eur 30.000

**Frais médicaux par accident dans l'hôpital ou hors l'hôpital par élève**

1. Remboursement des frais médicaux cent pour cent jusqu'au	Eur 1.700
2. Indemnité journalière dans l'hôpital du premier au 90ème jour	Eur 40

N.B. Il est demandé aux familles Eur 5,00 pour chaque voyage en Grèce et Eur 10,00 pour chaque voyage à l'étranger.

**ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE DE L'ÉCOLE**

En plus de la police d'assurance Responsabilité Civile de l'Ecole No 14/12196900 avec Allianz il existe aussi une autre police d'assurance Responsabilité Civile No 11708190 avec Generali pour les élèves (01/09/18 – 10/07/19).

La Responsabilité Civile de l'Ecole envers les tiers (élèves et parents inclus) à l'intérieur de l'Ecole est également couverte, mais toujours sous la surveillance du personnel de l'Ecole.

La Responsabilité Civile de l'Ecole pendant les sorties et autres activités scolaires est également couverte, mais toujours sous la surveillance du personnel de l'Ecole.

**Montant assuré**

Dommmages corporels/ou décès par personne	Eur 3.000
Dommmages matériels par incident	Eur 3.000
Accident groupe	Eur 15.000
Franchise en cas d'incident pour dommmages matériels par cas	Eur 80
Limite de remboursement pour la compagnie d'assurance	Eur 100.000